



## Informations complémentaires dépôt de bilan

Par **PeufPeuf**, le **11/10/2010** à **07:48**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques informations complémentaires à ce sujet, voici rapidement mon cas : J'étais artisan peintre, associé à 50/50 dans une société au capital de 4000€ de mars 2008 à septembre 2009.

Pour cause de gros désaccords avec mon associé, j'ai démissionné en septembre 2009.

Mon associé a voulu garder l'entreprise à mon départ.

J'ai appris hier soir que mon associé avait déposé le bilan.

Ma question est la suivante :

Est-ce que, pendant la procédure de dépôt de bilan, l'on pourrait (un organisme : banque, impôts, ...) venir me réclamer de l'argent, sachant que je ne fais plus parti de l'entreprise depuis 1 an ?

A noter peut-être que lorsque je suis parti, l'entreprise était juste mais n'était pas en cessation de paiement. Mon départ initial était prévu en aout 2009 mais la société était légèrement dans le rouge. La comptable a préféré retarder mon départ afin d'attendre que la société remonte et se retrouve en meilleure situation, ce qui était le cas en septembre 2010.

Merci beaucoup de votre réponse.

Cordialement.

M. LECLERC